



## *Sites Natura 2000 des dunes littorales landaises*

**FR7200710 – SIC - L 01 - Arcachon à Mimizan Plage**

(nom abrégé : L01). SIC (Site d'importance communautaire)

**FR7200711 – SIC - L 02 - Mimizan plage à Vieux Boucau**

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 10/02/2016

**FR7200712 – ZSC - L03 - Vieux Boucau à Hossegor**

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 21 août 2006 (JORF du 2 septembre 2006)

**FR7200713 – ZSC - L04 Capbreton à Tarnos**

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 7 juin 2011 (JORF du 7 juillet 2011)

## *Animation des docobs « dunes littorales »*

### *Bilan d'activité 2019*

### *Considérations générales*



*Rapport établi par Gilles Granereau, ex-chargé de mission Natura 2000*



Office national des forêts  
Agence LNA/DLRN  
Mai 2020

## 0) Préambule

---

Comme suite à mon départ à la retraite en novembre 2019, et en l'absence de remplaçant comme chargé de mission Natura 2000, l'ONF a décidé de réorganiser provisoirement la gestion de l'animation Natura 2000 portée par l'ONF dans les Landes :

- d'une part, les unités territoriales prennent en charge la gestion courante de Natura 2000, tout en continuant à assurer les missions patrimoniales sur les sites N2000,
- d'autre part, il m'a été demandé, par le biais de ma structure de micro entrepreneur (*Gilles Granereau éco-conseils*), d'établir les différents bilans de l'année 2019, et d'apporter un soutien sous forme de conseils et de suggestions d'orientations pour l'avenir.

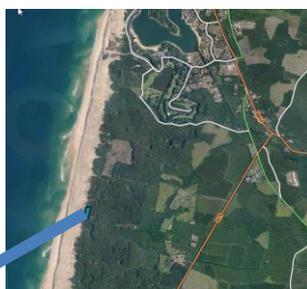
La survenue de la pandémie liée au Covid 19 a considérablement retardé ce travail, dont voici la synthèse, arrêtée à mon départ à la retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Je reprendrai le plan-type de compte-rendu d'activité proposé les années précédentes :

## 1) Actions contractuelles

---

**a) Préparation et suivi du contrat de Biscarrosse/La Teste** consistant en ouverture et réhabilitation de mares, mise en protection et arrachage d'espèce exotiques envahissantes (*Baccharis* à Biscarrosse). Une visite des travaux à réaliser a été effectuée en présence des personnels de l'UT qui en effectueront le suivi le 3 septembre. Le compte-rendu établi en novembre 2019 par l'UT de Biscarrosse est en annexe, j'apporterai ultérieurement quelques compléments d'information.

**b) Préparation du contrat de Lit-et-Mixe** (arrachage de *baccharis* et création de mares) → contrat abandonné à l'automne, suite à la trop grande complexité du dossier (cerfa à refaire, devis difficiles à obtenir ...).



**c) Préparation d'un contrat à venir à Soustons.** Un propriétaire riverain, promoteur d'une école Montessori à Soustons, se propose de placer sa propriété jouxtant la forêt domaniale, en évolution naturelle, afin de créer un « parc pédagogique ». Parallèlement, l'ONF pourrait porter un contrat de fauche de lisière, et si possible (sondages restant à effectuer), de création de mare rétro dunaire. La fiche-contrat ainsi que l'avant projet sont annexé (photo ci-jointe réalisée par drone ©Raphaël Jun). Ce projet pourrait déboucher sur une charte, voire sur le rattachement des 7 hectares de dune rétro-littorale privée à Natura 2000.

**c) Préparation administrative des contrats**, avec recherche de devis, établissement des cerfas (nécessité parfois de les refaire, le modèle requis ayant changé !), etc.

Actions contractuelles	Jours réalisés
a) préparation et suivi du contrat Biscarrosse/La Teste	2
b) préparation du contrat de Lit-et-Mixe (abandonné)	1,5
c) préparation d'un projet de contrat à Soustons	1,5
d) volet administratif	2
Suivi effectué par l'UT ONF	4
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

## 2) Actions non contractuelles



Tarnos : Tracteur avec treuil (arrachage Baccharis) ; arrachage manuel de Sénéçon du Cap ; forte densité de Cortaderia en forêt domaniale.

### Actions « MIG dunes »

➤ Les actions engagées à Tarnos, dans le cadre de financements issus de la mission d'intérêt général « dunes » se déroulent sur le site Natura 2000. Elles concernent l'arrachage de Sénéçon du Cap. 6 journées ont été menées par l'ESAT (Etablissement et services d'aide par le travail) Le Colombier de Biaudos (pour 3113 €), et 10 journées par la MIFEN (Maison d'initiation à la faune et aux espaces naturels d'Urcuit, <http://www.mifen.fr/>), pour 4200 €.

➤ Dans le même cadre financier, une opération d'arrachage de Baccharis et d'herbes de la Pampa s'est poursuivie avec la MIFEN.

➔ Les résultats de ces opérations seront prochainement disponibles.

### Suivi du nettoyage manuel sélectif piloté par le CD40

➤ Le volet anciennement contractuel correspondant au nettoyage manuel sélectif des plages est désormais porté en grande partie en « hors contrats » (à l'exception du lot du courant d'Huchet). Rappelons l'organisation de cette opération : Depuis 2008, le Conseil départemental des Landes s'est engagé dans une démarche contractuelle, afin de mettre en œuvre des opérations de nettoyage manuel sélectif sur les plages. Le dispositif a évolué depuis 2013, et désormais plusieurs sites sont concernés, pour un linéaire total de plages de 12 km :

- Tarnos, au nord et au sud de la butte de tir,
- Seignosse, au nord des Casernes,
- Moliets au niveau des rives du Courant d'Huchet,
- Moliets entre Huchet et l'embouchure (dunes),
- Lit-et-Mixe, au sud immédiat du Courant de Contis,
- Mimizan, à hauteur des étangs de la Maillouèyre.



*Vues diverses du nettoyage manuel sélectif des plages, et de quelques contraintes liées aux bois flottés ...*

La Réserve naturelle du courant d'Huchet, l'Observatoire de la côte aquitaine et des personnels ONF interviennent dans cette opération.

Des protocoles de suivi ont été mis en place, en concertation avec le porteur de contrat :

- suivi effectué par les entreprises assurant le nettoyage manuel sélectif
- suivi effectué par l'observatoire de la côte aquitaine (insectes et flore notamment)
- suivi technique, réglementaire et écologique effectué par les agents ONF.

Les comptes rendus des entreprises permettent d'établir une synthèse annuelle (disponible prochainement) ; un suivi doit être fait en permanence afin de contrôler la teneur de ces CR.

Une fiche visant l'amélioration des comptes rendus a été réalisées à la demande du CD40, elle est portée en annexe.

<i>Action</i>	<i>Jours réalisés</i>
<b>Actions non contractuelles</b>	4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

### *3) Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences*

- Fourniture de données cartographique au format SIG (shp) issues du Docob révisé du site Natura 2000 "Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos" dans le cadre de l'étude menées par le CD40 sur la dune sud de Tarnos.
- dans le même cadre, avis sur l'action de sécurisation des blockhaus, engagée par le Conservatoire du littoral.
- on peut entrer dans ce cadre également la demande de réflexion sur l'impact de la pollution marine sur les sites Natura 2000 (plan Polmar, suite au naufrage du cargo Grande America).

<i>Action</i>	<i>Jours réalisés</i>
<b>Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences</b>	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

## 4) Soutien à des programmes d'actions de développement durable, et appui territorial

---

### Soutien à des programmes d'actions de développement durable

#### Appui territorial : communication, formation

- animation d'une visite de la dune et forêt à Seignosse pour les élèves-ingénieurs forestiers de l'école de Purpan (Toulouse).
- on intègre également sur le volet communication la mise à jour du site Internet, ainsi que diverses actions « diffuses » difficiles à comptabiliser, comme les contacts avec les services instructeurs, les réponses téléphoniques ponctuelles, etc.

Appui territorial	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

## 5) Amélioration des connaissances, suivi scientifique

---

Une fiche de synthèse relative aux sols fossiles de Biscarrosse-le-Vivier a été préparée et transmise à divers spécialistes (voir en annexe).

La découverte d'un « sol fossile alvéolaire » sur La Teste a également fait l'objet de transmissions (aucun retour à ce jour ...).



*Sols fossiles alvéolaires à La Teste  
(photo : Cédric Bouchet)*

Amélioration des connaissances, suivi scientifique	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

## 6) Mise à jour des docobs

---

*Sans objet en 2019*

## 7) Bilan annuel activités, habitats, espèces

---

- Bilans provisoires d'activité, recueil de données espèces et habitats naturels, établissement des synthèses.
- établissement du rapport d'activité.

Bilan annuel activités, habitats, espèces	4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

## 8) Comités

---

*(Organisation des CRES et CR, assistance à l'organisation des copil)*

- le 19 mars, réunion à la DDTM afin d'établir un point exhaustif sur les actions menées par l'ONF sur le littoral, en dissociant celles qui le sont dans le cadre de Natura 2000 des autres.

- le 3 avril, réunion organisée par le CD40 sur le thème du nettoyage des plages, abordant en particulier l'évolution des secteurs qui seront maintenus en nettoyage manuel sélectif.

- le mercredi 16 janvier, copil à Biscarrosse, salle Latécoère. Le diaporama de présentation se trouve sur le site <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>

Le compte rendu établi par la DDTM est placé en annexe.

<b>Comités : organisation de CRES, participation à des réunions</b>	4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

## *9) Synthèse des jours passés*

---

<b>Actions</b>	<b>Jours réalisés</b>
<b>Actions contractuelles</b>	11
<b>Actions non contractuelles</b>	4
<b>Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences</b>	1
<b>Soutien à des programmes d'actions de développement durable</b>	1
<b>Appui territorial</b>	2
<b>Amélioration des connaissances, suivi scientifique</b>	1
<b>Bilan annuel activités, habitats, espèces</b>	4
<b>Comités : organisation de CRES, participation à réunions</b>	4
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## *10) Déplacements*

---

Certains déplacements sont partagés et/ou pris en compte par d'autres missions.

- 16 janvier : Comité de pilotage à Biscarrosse
- 15 février : animation pour l'école d'ingénieurs de Purpan, à Seignosse
- 18 mars : réunion à la DDTM Mont de Marsan
- 3 avril : réunion nettoyage des plages à Saint Julien en Born (organisateur CD40)
- 29 avril : lancement des travaux d'arrachage de Sénéçon du Cap et de Baccharis menés par la MIFEN à Tarnos
- 13 mai : rencontre avec propriétaire et expertise drone (Raphael Jun) pour l'étude d'un contrat à Soustons.
- 3 septembre : visite de chantier en vue des travaux liés au contrat à Biscarrosse et La Teste.

## *11) Considérations générales*

---

J'apporterai ici non pas un prévisionnel, mais plutôt une synthèse d'observations et de considérations générales, qui pourront être utiles à l'ONF, porteur de l'animation, durant la phase précédant l'arrivée d'un nouveau chargé de mission Natura 2000.

**Les contrats** : l'expérience a montré que la préparation administrative des contrats et leur suivi réclame plus de temps que l'expertise technique et écologique. Ce serait bien logiquement l'inverse qui devrait se produire. Cette lourdeur administrative se fait au détriment des cahiers des charges réalisés sur le terrain, et particulièrement fondés sur le « dire d'expert ». Pour exemple, toute la hiérarchisation des effets attendus sur les espèces/habitats constitue une aberration, car personne ne peut être en mesure d'affirmer quoi que ce soit dans ce domaine. On peut tout au plus donner des objectifs. Quant à vouloir mesurer les effets des travaux dans le temps (ce qui est implicitement spécifié dans les contrats, avec notamment les indicateurs), cela demanderait la mise en place de protocoles trop exigeants en temps et en moyens au regard de ce qui est exigé dans le contrat et l'animation. Il conviendrait par conséquent de bien veiller à ce que cette

simplification administrative tant promise par ailleurs, se déroule dans les faits, et se traduit par un plus grand pragmatisme (cet aspect plus pratique et cohérent serait à mettre en place particulièrement pour les cerfas...).

**Les devis :** l'exigence de plusieurs devis selon le principe de la bonne utilisation des deniers publics, constitue une contrainte, car le domaine souvent très spécialisé qui concerne les travaux en milieu naturel, il est bien plus pertinent de s'appuyer sur des entreprises dont on connaît la compétence pour ces types de travaux. En effet, avec plusieurs devis on risque d'obtenir des montants moins élevés fournis par une entreprise qui ne dispose pas nécessairement des compétences et moyens. De plus, le laps de temps séparant la fourniture des devis et l'accord de principe pour les travaux dépasse souvent un an, alors que les entrepreneurs garantissent leurs offres pour 6 mois au plus. L'utilisation du barème serait donc à privilégier, selon des modalités qui seront à définir par l'ONF, et acceptées par la DDTM.

**Les réunions diverses :** les chargés de mission devraient participer à un certain nombre des réunions annuelles, qu'il s'agisse de celles organisées par les services instructeurs, ou celles des réseaux, mais aussi les réunions concernant certains docobs (problématiques croisées), les réunions des SAGE, et celles qui sont organisées ponctuellement et intéressent les sites N2000. Les chargés de missions, et surtout ceux qui sont « multifonctions » (comme actuellement à l'ONF) ne peuvent pas toujours y participer. De plus, on ne peut pas systématiquement déléguer des personnels qui n'ont pas toujours les compétences concernant la gestion des sites Natura 2000. La multiplication des réunions, de plus dans une région élargie, conduit à une baisse de la qualité du travail de terrain. Là encore des réflexions sont à engager, la pandémie du Covid 19 amènera peut-être à ces réflexions et à des solutions plus durables et efficaces.

**La nomination d'un nouveau chargé de mission (ou une !) :** Des archives ont été déposées à Mont de Marsan, et lorsque la personne sera (enfin !) nommée, je pourrai apporter un soutien pour transmettre ma connaissance sur les dunes littorales, ainsi que toutes les données informatiques, photographiques, et divers dossiers.

#### **Propositions d'actions à venir :**

- l'aménagement forestier des dunes du Sud a été élaboré avant mon départ. Il restera à y puiser les mesures qui sont envisagées en particulier dans les sites Natura 2000, car un important chapitre y est consacré, et les actions sont chiffrées globalement. Il pourra servir de support pour la mise en place de financements durables, en complément des contrats (Agence de l'eau, Conseil départemental, MIG dunes, Région N-A, etc.).

#### **→ Les projets de contrats :**

Le contrat de Lit-et-Mixe (gestion de baccharis en rive gauche du courant de Contis, poursuite de la création de mares (corridor écologique) a dû être abandonné après mon départ, suite à une trop grande complexité administrative ne permettant pas de satisfaire toutes les exigences. Ce contrat est à représenter, en l'élargissant peut-être au nettoyage des berges du courant de Contis souhaité par le CD40.

Le projet de Soustons, où un propriétaire riverain du site Natura 2000 souhaiterait mettre en place une gestion extensive de sa forêt, avec l'intention qu'elle serve de support à un projet pédagogique Montessori, pourrait déboucher sur une extension du périmètre Natura 2000, ou tout au moins à la signature de la charte. Le contrat porterait sur la partie domaniale pour laquelle un avant-projet sommaire a été établi (et une fiche pré-contrat, voir en annexe).

Autre projet de contrat à Seignosse, pour la protection de la dune, avec une coupe de lisière (recréation de dune grise), et pour la création de mares (à mener avec la nouvelle municipalité et le Conservatoire du Littoral).

#### **→ D'autres projets sont envisagés hors contrats :**

- Tout d'abord, il convient de maintenir les actions financées par la MIG dunes à Tarnos, afin de ne pas perdre les quatre années d'efforts (financiers et humains) dispensées jusqu'ici. Cela concerne la poursuite de l'arrachage du baccharis et des Herbes de la Pampa, ainsi que le Sénéçon du Cap. Dans le bilan 2019 (à venir) je ferai ressortir les objectifs dans ce domaine. A noter que l'action devrait être engagée sur les terrains du Conservatoire du littoral qui connaît la même problématique (site N2000 également tant pour les dunes que pour la zone humide du Métro).

- une action est à engager sur le site zones humide du Métro pour la gestion de la jussie (partie domaniale). Cette action a été inscrite comme prioritaire dans l'aménagement de la forêt domaniale des dunes du Sud

- Seignosse : projet de sentier numérique (concernerait en partie le site N2000, d'où possibilité de sensibilisation sur N2000)

- Biscarrosse : projet de sentier pédagogique et numérique en partie en site N2000

- la mise en place de réflexions au niveau communal, afin de reprendre en compte la problématique des ramassages de déchets par un public « citoyen ». La proposition consisterait, en accord avec la collectivité, à mettre en place des « bacs à marée », avec des panneaux d'informations et la mise à disposition de sacs. Cela nécessite également une réflexion à mener avec les services techniques de la commune concernée, et le syndicat mixte de nettoyage des plages, afin de savoir qui et comment on récolte les sacs laissés par les promeneurs.

D'une façon générale, il conviendra d'être attentifs aux demandes émanant des acteurs locaux et de veiller à ce que les transferts de compétences puissent enrichir les bases de l'animation dès que ce sera possible.

-----

### **Les sites Internet des dunes « natura 2000 »**

Lors d'une session de formation en 2018, une présentation de la problématique des invasives a été faite ; on peut la trouver sur le site à cette adresse :

[http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/sites/dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/files/documents/page/presentation\\_fop\\_bota\\_2017-invasives.pdf](http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/sites/dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/files/documents/page/presentation_fop_bota_2017-invasives.pdf)

Ou accès à partir de cette adresse : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/138>

La présentation faite sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales est téléchargeable à cette adresse :

[http://dune\\_littorale\\_aquitaine.n2000.fr/sites/dune\\_littorale\\_aquitaine.n2000.fr/files/documents/page/presentation\\_fop\\_bota\\_2017-habitats-patrimoniales.pdf](http://dune_littorale_aquitaine.n2000.fr/sites/dune_littorale_aquitaine.n2000.fr/files/documents/page/presentation_fop_bota_2017-habitats-patrimoniales.pdf)

Ou accès à partir de cette adresse : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/138>

Accès site régional :

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/>

Les pages consacrées aux docobs, aux études, aux comptes rendus sont accessibles ici :

Site L01 (La Teste / Biscarrosse) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/110>

Site L02 (Mimizan/Lit-et-Mixe) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/116>

Site L03 (Seignosse/Soustons) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/124>

Site L04 (Capbreton/Tarnos) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>



**GILLES GRANEREAU**

**ÉCO CONSEILS**

1237 chemin d'Aymont

40350 – POUILLON

06 99 55 40 85

Courriel : [gmgnreau@club-internet.fr](mailto:gmgnreau@club-internet.fr)

Auto-entrepreneur

Siret 88016377900015

# ANNEXES

- Compte-rendu d'exécution des travaux réalisés pour le contrat à Biscarrosse/La Teste
- Fiche pré-contrat à Soustons
- Avant-projet de restauration de dune grise à Soustons (Raphaël JUN)
- proposition d'amélioration des fiches CR de nettoyage manuel des plages
- paléosols à Biscarrosse le Vivier
- compte rendu du comité de pilotage (DDTM40)



*Département des Landes et de la Gironde*  
*Forêts domaniales de Biscarrosse et de La Teste*

## **Site FR 7200710 / L01**

**« Dunes modernes du littoral landais d’Arcachon à Mimizan-plage »**

Site d’importance communautaire (SIC)

## **Compte rendu d’exécution des travaux**

Contrat Natura 2000

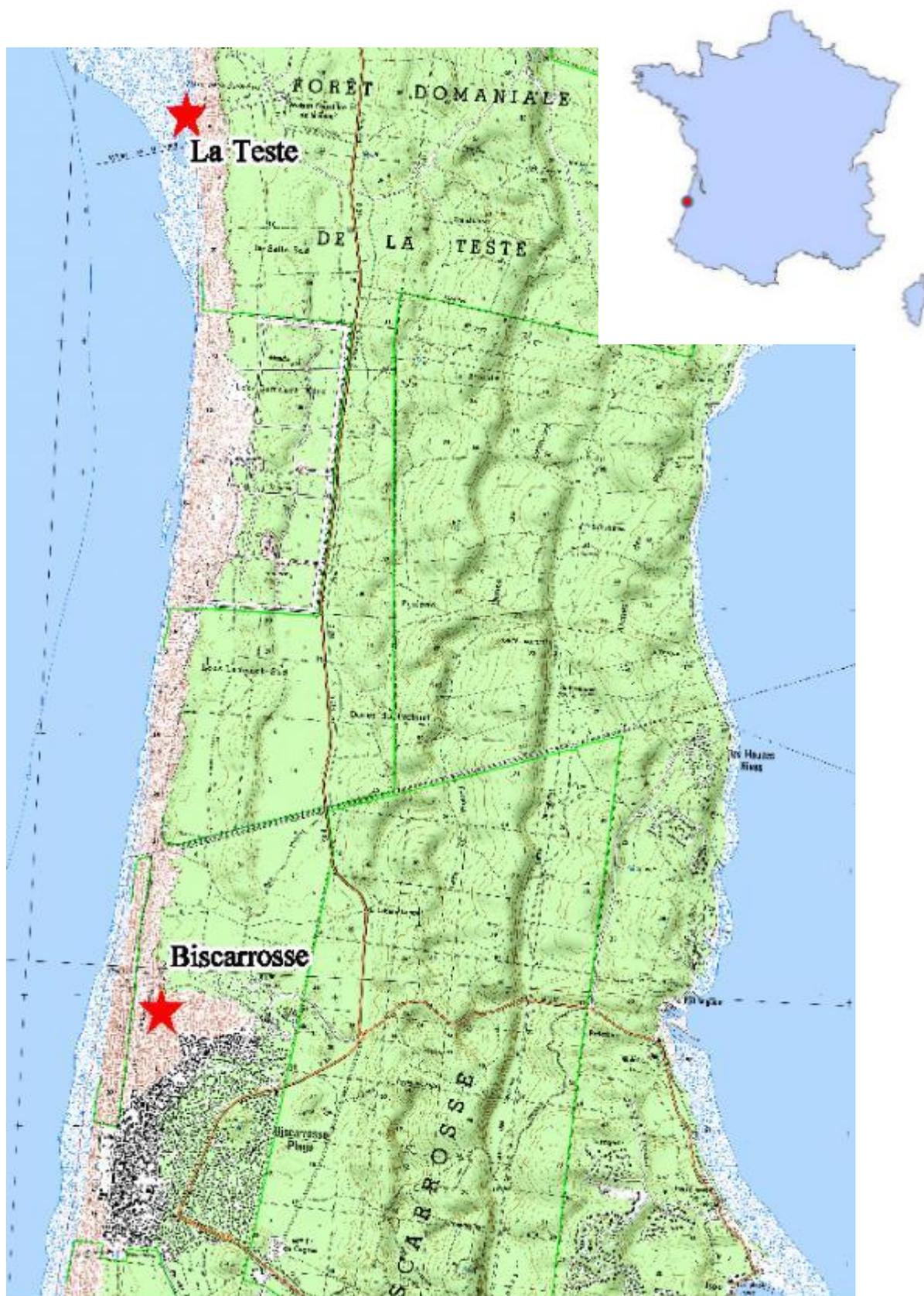
**« CREATION ET REHABILITATION DE MARES EN FORETS DOMANIALES DE  
BISCARROSSE (40) ET DE LA TESTE (33) »**

Office national des forêts

Agence LNA – UT de Biscarrosse

Novembre 2019





## Présentation de l'opération

Les zones humides d'arrière-dune sont en régression pour différentes raisons et la création et réhabilitation de mares en milieu dunaire à Biscarrosse et La Teste permettraient de reconstituer des milieux d'un grand intérêt écologique. Actuellement, les habitats humides sont réduits sur les sites à des micro-habitats (comme la mare du Vivier à Biscarrosse qui correspond à une dynamique particulière du milieu littoral, puisque par le passé, il y avait là des étendues d'eau beaucoup plus importantes, avec des troupeaux de vaches marines).

Comme indiqué dans le Docob, la création ou la réhabilitation de ces mares est envisagée dans le cadre d'un contexte global, avec l'intention de mettre en place ou de réactiver des « corridors écologiques »

Sur La Teste, il existe des secteurs favorables à la création de mares permettant d'amorcer la création d'un corridor.

Sur Biscarrosse, la mise en protection de la Lette du Vivier, avec une valorisation pédagogique, a été engagée dans le cadre du Plan-Plages ; avec notamment la création d'une mare dans laquelle ont été observés en 2018 et 2019 de nombreux têtards de *Pélobate cultripède*. Il convient donc de réhabiliter la mare existante (progression de la végétation et des arbustes) et de la mettre en défens (exclos) dans un secteur très fréquenté, et d'ouvrir une nouvelle mare.

## Travaux sur le secteur de Biscarrosse (40)

La carte suivante localise la création de la mare :

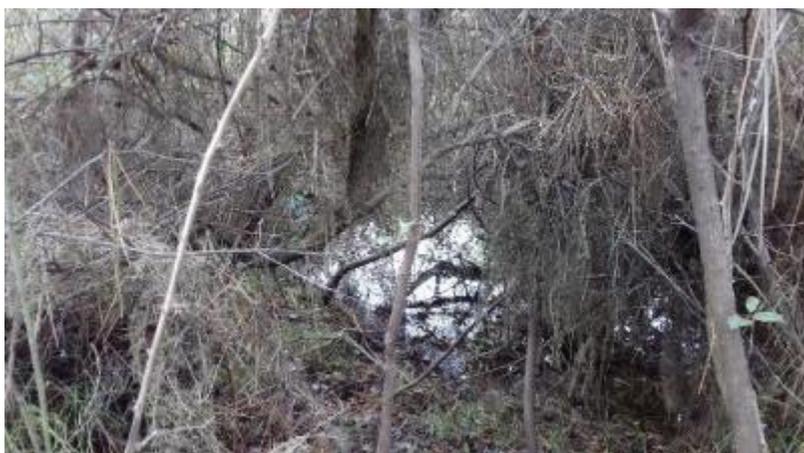


## Descriptions des opérations :

- Restauration de 2 mares existantes
- Création de 3 mares
- Mise en défens
- Arrachage d'espèces exotiques envahissantes (baccharis)

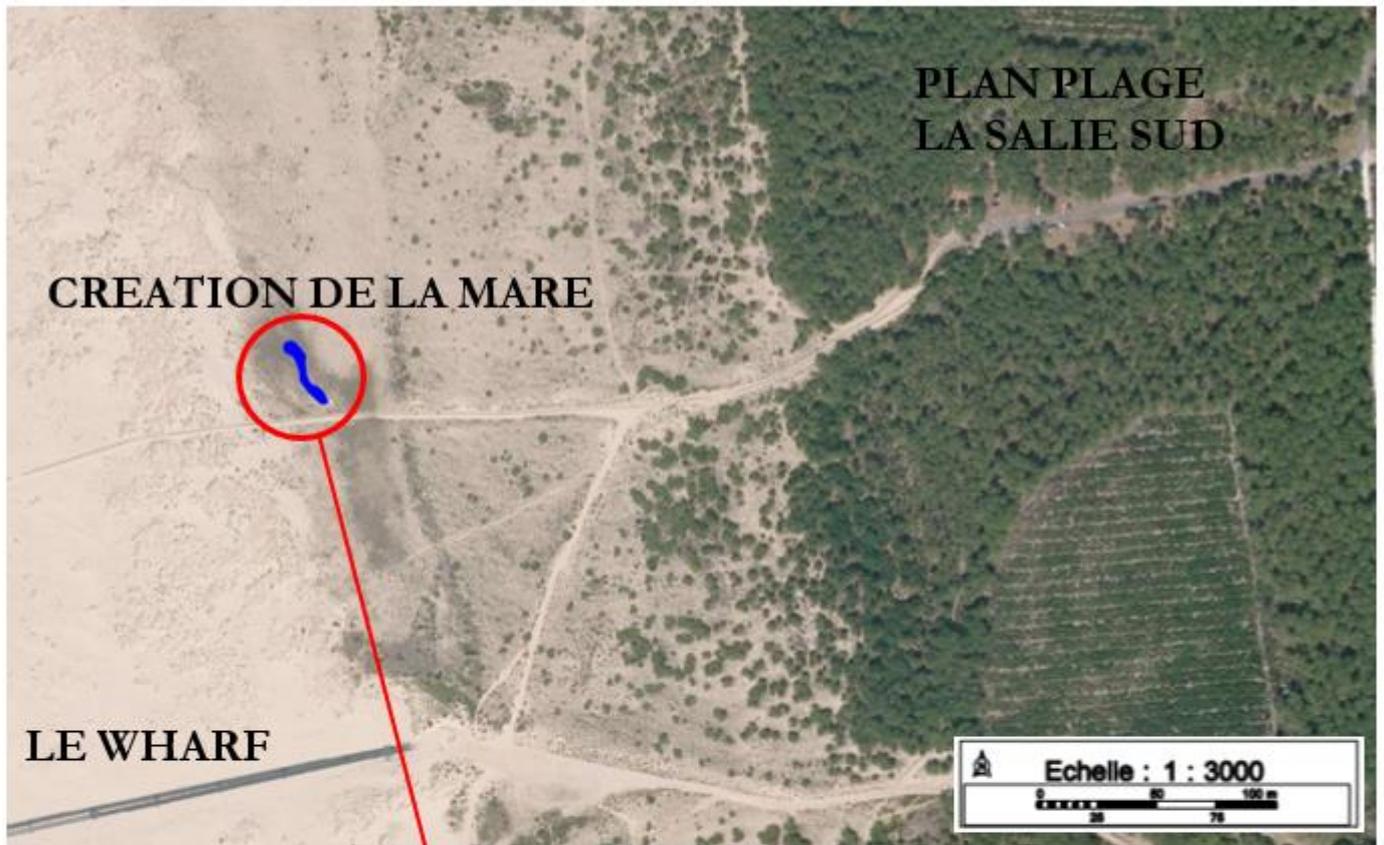
## Photographies des travaux :

### Avant / Après



## Travaux sur le secteur de La Teste (33)

La carte suivante localise la création de la mare :



## Descriptions des opérations :

- Création d'une mare à la mini-pelle
- Mise en défens de la zone par la pose d'un grillage ursus 120 sur 200 m

## Photographies des travaux :



## Coût conformité au docob

Le montant des travaux réalisés est de 10570,57 € HT.

Conformément au docob, les travaux correspondent aux fiches-actions suivantes :

- Fiche GH05 n° 7 : **Création de mares** (mesures F22702, A32309p ou/et A32309R)
  
- Fiche GH02 n° 2 : **Actions de mise en défens** (mesures F22710 – A32324P)
  
- Fiche GE02 n° 6 : **Contrôle des espèces végétales invasives** (mesures A32320 P&R – F22711 de la circulaire régionale)

Ces travaux ne sont pas soumis à évaluation d'incidence, ni à demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## Organisation du chantier, matériels utilisés

- piquetages préalables par nature de travaux, et levés avec terminal de saisie (TDS)
  
- engins mécaniques de plusieurs natures :
  - \* Mini-pelle pour le creusement des mares
  
  - \* Remorques tractées ou tombereaux pour le transport des déblais
  
  - \* Enfonce pieux
  
  - \* Tronçonneuses

Une consultation pour ces travaux a été engagée. Les travaux ont été commandé en juillet 2019. Ils ont été réalisés en octobre et novembre 2019.

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux : ONF, UT de Biscarrosse.

<b>Pré-contrat Natura 2000 à Soustons</b>			
<b>Département :</b>	<b><u>LANDES</u></b>		
<b>Nom du site Natura 2000 concerné :</b>	FR7200712 « Dunes modernes du littoral landais de Vieux Boucau à Hossegor »		
<b>Animateur du site :</b>	ANCIENNEMENT Gilles Granereau - nouveau chargé de mission nommé 02/2020		
<b>Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)</b>	F22701 – Création ou rétablissement de clairières ou de landes		
<b>Utilisation des barèmes (oui/non)</b>			
<b>Intitulé du contrat :</b>	Réhabilitation de dunes grises à Soustons, et actions de conservation de dunes grises		
<b>Coût du contrat :</b>	10700		
<b>Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :</b>	1		
<b>Signataire du contrat :</b>	Office national des forêts. Valérie Pereira-Martineau, SDLRN 9, avenue Raymond manaud 33524 Bruges cedex 05 57 81 22 76 - 06 23 66 46 07 valerie.pereira-martineau@onf.fr		
Espèces et habitats visés par le contrat	Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i> 2120-1 Dunes grises des côtes atlantiques 2130-2 Pelouses rases annuelles arrière-dunaires 2130-5 Dunes françaises à bruyère cendrée 2150 Landes sèches européennes 4030-4		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	Dunes grises des côtes atlantiques 2130-2 Pelouses rases annuelles arrière-dunaires 2130-5 Dunes françaises à bruyère cendrée 2150		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)			Critère 3

Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	Tous les habitats cités sont en niveau d'enjeu 1 (Eillet de France (enjeu 1) Diotis Epervière laineuse(enjeu 1) maritime (enjeu 2) Astragale de Bayonne (enjeu 2) Aspérule de l'Ouest (enjeu 2) Linaire à feuilles de Thym (enjeu 2) Solidage à grosses racines (enjeu 2)		Critère 4
<b>Critères techniques</b>	<b>Description précise / explications</b>		<b>Note</b>
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	Régression des habitats IC prioritaires, et progression d'une espèce invasive encore contrôlable, <i>Anthemis maritima</i> cf subsp. <i>maritima</i>		Critère 5
Détail technique du contrat - <b>préciser les effets attendus sur les habitats/espèces</b> - <b>Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise)</b> - <b>Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement</b> - <b>Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème)</b> - <b>Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées</b> - <b>Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)</b> .....	Effets attendus : développement de dunes grises, avec possibilité de développement ou de réintroduction de <i>Alyssum loiselurii</i> , espèce endémique à aire restreinte présentant de forts enjeux pour le littoral sud-landais. entraver la progression de <i>Anthemis</i> , stopper son développement avant la limite avec Seignosse		Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat...)	non		Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	oui, mais a priori prise en charge par la MIG dunes, et actions menées par l'école Montessori		Critère 9
Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	A ce jour, aucun contrat engagé sur le site. L'opportunité de la présence d'un propriétaire riverain (gestionnaire de l'école Montessori de Soustons) permet d'envisager la poursuite de la gestion en collaboration avec l'école (cadre pédagogique pouvant se traduire par des arrachages annuels de la plante invasive, mais aussi d'actions visant à faire revenir à l'état de dune grise la partie déboisée).		Critère 10

<b>Cadrage du contrat</b>	<b>Description précise / explications</b>		<b>Note</b>
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Participation possible de la MIG dunes, à préciser		critère 8
	Devis "à dire d'expert"		
	Enlèvement et exportation de la végétation - réutilisation pour la fixation de la dune - travaux manuels (agence travaux ONF)	4500	
	Location engins abattage et transport	2000	
	Arrachage de Anthemis année n : 6 jours (ESAT, Mifen, ...)	4200	
	<b>Total première estimation (prix HT)</b>	<b>10700</b>	



## Projet de restauration de la dune grise et d'une zone humide d'arrière dune à Soustons

### Contexte :

M. Didier Tousis m'a sollicité au cours du printemps pour un projet de restauration de dune en vue d'offrir un lieu pédagogique pour des enfants (cf projet « Ecole Nidau »). Suite à une visite de terrain du 22 juin 2018 sur la commune de Soustons (40) sur les parcelles n°33, 37 et 38 au lieu dit « Nauchic » avec le propriétaire M. Didier Tousis (représentant la SCI Tousis), il s'avère que le site d'une superficie d'environ 7,58 hectares est situé en bordure du site Natura 2000 FR7200712 « Dunes modernes du littoral landais de Vieux Boucau à Hossegor » et à proximité du site Natura 2000 FR7200717 « Zones humides d'arrière dunes du Marensin » dans un contexte de dunes littorales boisées avec pinède de production et présentant observatoire/ pylône de chasse sur la deuxième série de dune. Les parcelles de pinède de production avec sous bois à lande sèche ont fait l'objet de travaux d'entretien et coupe au cours de l'hiver et printemps 2018 afin d'ouvrir le milieu et de favoriser la strate feuillus à chêne pédonculé et chêne liège et la strate herbacée.

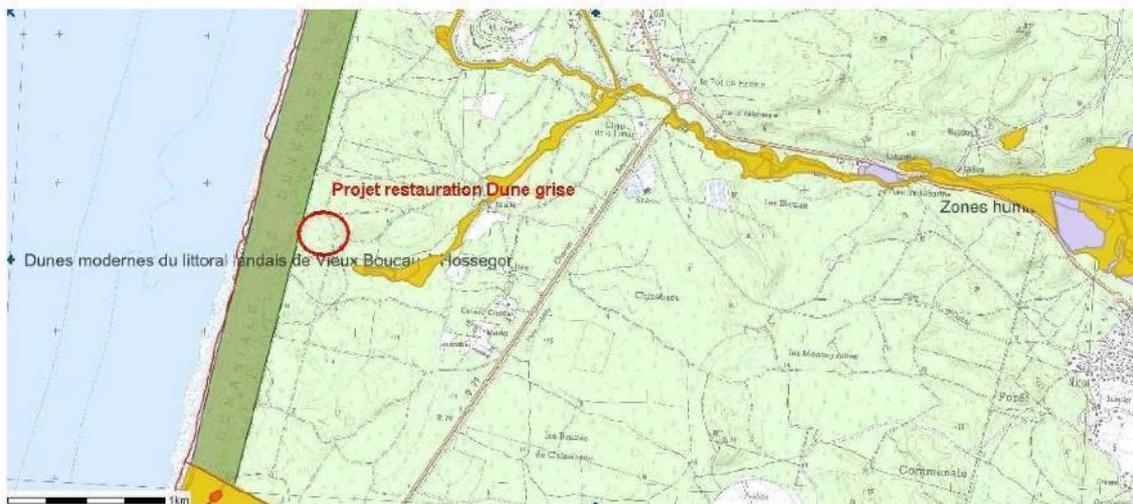


Figure 1 : vue d'ensemble du secteur sur la commune de Soustons

### **Le Projet de restauration :**

Situé juste en arrière de la forêt de protection, le propriétaire souhaite favoriser les habitats de dunes non boisées et intégrer sa propriété au site Natura 2000 FR7200712, ceci en plusieurs étapes (cf. figure 2) :

#### ***1 Tousis :***

Sur la propriété de la SCI Tousis, le propriétaire souhaite poursuivre des travaux d'ouverture du milieu sur la parcelle n°33 située en l'arrière et sur un revers externe de deuxième série de dune en supprimant la strate arborée à chêne (Habitat N2000-2180) tout en conservant quelques pins et chênes anémomorphosés remarquables afin de favoriser le développement et la restauration de la végétation de dune grise présente à l'état relictuel sur la dune non boisée. Une partie de la parcelle n°38 est susceptible d'être concernée par les travaux d'ouverture en particulier à proximité du pylône situé sur un tuc où l'entretien du milieu pour la pose de pente permet le maintien d'une végétation de dune grise (Habitat N2000-2130\*).

Les travaux et le suivi de la restauration de la dune grise sera suivi par un écologue sur une dizaine d'années et favorisé par des actions pédagogiques auprès des enfants (chantier-école de semis d'immortelles, mise en défens de secteurs...).

L'ensemble des travaux sera assumé par le propriétaire, cependant la possibilité d'une contractualisation au titre de Natura 2000 est souhaitée.



Figure 2 : Zoom sur le projet de restauration et intégration au site N2000

#### ***2 Zone humide :***

En dehors du site de M. Tousis, nous avons pu prospecter les parcelles n°31 et 30 qui présentent une végétation de zone humide d'arrière dune dans des parcelles de production de pin. Ces parcelles présentent un potentiel de restauration d'habitats naturels d'intérêt communautaire peu représentés dans le secteur à savoir les dépressions intradunaires (Habitat N2000-2190) et les dunes à Saules des dunes (Habitat N2000-2170). Un projet de restauration de cette zone humide avec creusement de mare pour amphibiens pourrait être mené par l'animateur du site N2000 avec conventionnement avec le propriétaire (ici non identifié). Ce projet permettrait également d'étendre le réseau de mares forestières pour le maintien et le développement des populations d'amphibiens d'intérêt patrimonial en lien avec le site Natura 2000 FR7200717 « Zones humides d'arrière dunes du Marensin ».

#### ***3 ONF :***

La dune non boisée dans ce secteur présente des habitats naturels de fort intérêt mais à l'état relictuel en raison de l'érosion au niveau de la plage/dune embryonnaire et par le développement/colonisation de pins de la forêt de protection sur la dune grise. Afin de favoriser le développement des habitats de dune grise dans le secteur, une coupe à blanc avec exportation de la forêt de protection sur un linéaire d'environ 400m et une profondeur de 50 à 100m (entre les deux passages pêcheurs) pourrait être mise en place au droit des parcelles du site Tousis.

La suppression de la strate arborée dans ce secteur ainsi que les travaux menés conjointement sur les parcelles du site Tousis permettrait d'obtenir un « espace de liberté » aux habitats de la dune non boisée et favoriser leur migration vers l'intérieur jusqu'à la deuxième série de dune. Ce type de chantier d'ouverture a déjà été réalisé par l'ONF sur les secteurs de dunes dans les Landes au niveau de Mimizan et également en Gironde (RNN Hourtin et Lège-Cap Ferret) mais pas pour la partie sud du site Natura 2000.

**Conclusion :**

Le secteur des dunes de Soustons présente des enjeux importants pour la conservation des habitats de dunes grises et de zones humides d'arrière dune. Un projet global de restauration pourrait être envisagé par l'Office National des Forêt dans ce secteur en s'appuyant sur la volonté d'un propriétaire privé M. Tousis situé à proximité du site Natura 2000 FR7200712 « Dunes modernes du littoral landais de Vieux Boucau à Hossegor » afin de permettre le maintien et le développement des habitats de dunes grises par coupe-suppression de la strate arborée dans un secteur peu voire pas fréquenté. Une mise en défens de la zone ne semblant pas nécessaire. Un suivi des travaux pourrait être effectué par un écologue sur une dizaine d'année. De plus, un projet pédagogique auprès d'enfants sera initié sur ce secteur.

## Amélioration des fiches comptes rendus pour le nettoyage manuel des plages

A la lecture des fiches de CR des entreprises, nous avons noté quelques points à améliorer :

- la numérotation doit parfois être précisée (rappel) : elle est ainsi constituée : numéro de lot – année- numéro de mois. Soit par ex : 2-2018-02 (il peut y avoir deux relevés par mois : dans ce cas → 2-2018-02a, puis 2-2018-02b (ou 1 & 2 au lieu de a & b).
- la notation des horaires (temps passés) a été améliorée. Il est important de repréciser qu'il s'agit du temps passé sur place (si on note un travail de 9 h à 12 h, cela fait 3 heures et non pas 3h X x ouvriers et cadres).
- les seringues ne semblent pas être systématiquement notées → **il serait utile de rajouter une case dans la fiche.**
- concernant les panneaux, la situation s'est améliorée, et il serait utile pour faciliter le travail de rajouter une case à la fiche ; parallèlement à cette problématique, il conviendrait de définir qui pourrait se charger « en temps réel » du remplacement, du déplacement de ces panneaux le cas échéant.
- dans la case « contacts sur site », placer toutes les observations concernant le public, les questions posées, etc. **Indiquer si dépliants diffusés (case ?)**
- dans les observations, penser à donner un minimum d'infos sur « l'ambiance du chantier » et les principaux macro-déchets récoltés, ainsi que les obs générales (arrivages de déchets, de bois, ensablement, érosion, etc...)
- **généraliser l'évaluation des volumes liés à la pêche** et conchyliculture (il s'agit bien sûr d'une estimation). Une méthode devra être précisée, car il n'est pas question de séparer les plastiques par origine ; cela restera de l'estimation (en % ?).

Sur le retour de données, le  **poids des fichiers**  est souvent très lourd. Il serait bon de proposer du format pdf pour les comptes rendus, et pour les images du jpg ne dépassant pas 500 à 700 ko par vue. De même, il convient de **rappeler** les **consignes de prises de vues** (cahier des charges). Certaines photos sont inexploitable. On rappellera que la photo de la récolte de la journée est indispensable. Il serait bon de repréciser avec les entreprises quels sont les attendus, tant en termes de prises de vue que de transfert des données. Par exemple, il est difficile la plupart du temps de visualiser des arrivages, la prise de vue étant trop en plan large ou a contrario en plan étroit. Parfois les vues prises zooment quasiment sur des détails, ce qui apporte peu d'éléments exploitables (sauf s'il s'agit de plantes).

Enfin, ne pas omettre de noter les espèces végétales ou animales patrimoniales (Gravelot, Euphorbe péplis...), et de photographier **toute espèce inconnue** pour identification.

### C) Préconisations d'amélioration des fiches

Une proposition est faite ci-dessous, sur la base des points mentionnés plus haut.

**Proposition de modification de fiche (les tailles des lignes ont été réduites)**

<b>Intervention</b>	<b>Heure de début</b>			
	<b>Heure de fin</b>			
	<b>Total heures passées</b>			
<b>Marées</b>	<b>Heures</b>		<b>Pleine mer</b>	
			<b>Basse mer</b>	
	<b>Coefficients</b>			
<b>Conditions météorologiques*</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Matin</b>
				<b>Après-midi</b>
<b>Nombre agents mobilisés</b>	<b>Encadrant(s)</b>			
	<b>Agent(s)</b>			
<b>TOTAL déchets</b>	<b>Nature des déchets</b>			
	<b>Verre</b>	<b>Métal</b>	<b>Tout-venant</b>	
<b>Volume (litres)</b>	Volume (litres)	Volume (litres)	Volume (litres)	
			<i>Dont activité pêche</i>	
			<i>Dont tout-venant volumineux (n'entre pas dans les sacs)</i>	
<b><u>Contacts sur site :</u></b>				
<b><u>Nombre de seringues</u></b>			<b><u>Nombre prospectus diffusés</u></b>	
<b><u>Observations :</u></b>				

Rappel : photographies → penser aux photos avant-après, aux choses « extraordinaires » ou non identifiées, et à faire une photo de la « récolte » à la fin. On peut également placer des cases pour pointer les photos à réaliser systématiquement.

\* 1 Bonnes ; 2 moyennes ; 3 mauvaises (tempête, pluie, froid ...)

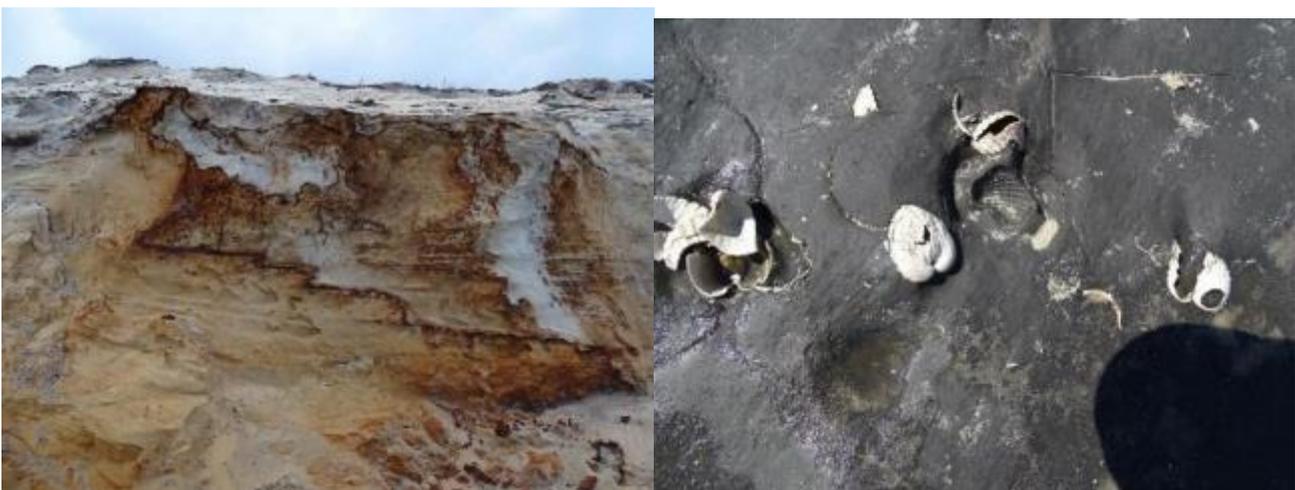
## Paléosols à Biscarrosse Le Vivier



Gangue aliotique avec concrétion foncée indurée / argile bleue près de l'alios précédent



Horizon aliotique induré ... formant des courbes !!!! / horizon tourbeux à environ 1 m au-dessus de l'horizon aliotique



Encore un horizon aliotique induré irrégulier ! (cryoturbation ???) / sol marin au niveau NGF environ 0. PB → si âge d'environ 5000 ans mini, cela signifie qu'il y a eu un niveau océan supérieur à l'actuel ! (trouvé aucune référence sérieuse dans la littérature, seulement des allusions (Cordon de Richard par ex.)



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Milieux Naturels et  
Biodiversité

## Compte-rendu de réunion

Mont de Marsan, le 16 janvier 2019

Affaire suivie par : Aurélie CELDRAN  
Tél : 05 58 51 30 08  
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Objet	<b>Comité de pilotage Natura 2000 des sites FR7200710, 711, 712, 713 des dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Tarnos</b>
Date	16/01/19
Présence	Cf liste ci-jointe

### Synthèse

#### Actualités Natura 2000

##### Actualité administrative des 4 sites

Le dernier comité de pilotage des sites Natura 2000 des dunes modernes du littoral landais s'était tenu le 4 décembre 2017 à Lit-et-Mixe. Depuis, l'animation dont l'État assurait la maîtrise d'ouvrage a pris fin le 31 mars 2018. Les collectivités territoriales et leurs groupements membres du COPIL ont été consultées sur leur intention de candidature pour l'animation des 4 sites. En l'absence de candidature, l'État a conservé la maîtrise d'ouvrage et lancé un marché public que l'Office National des Forêts (ONF) a obtenu. L'ONF a par conséquent en charge l'animation des sites depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, jusqu'au 31 mars 2021, assurant la continuité du travail mené sur la précédente période d'animation.

##### Financements

Les difficultés de financement que le dispositif Natura 2000 a connues depuis 2015, liées au transfert de l'autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) aux régions et au déploiement de nouveaux outils, sont aujourd'hui largement résorbées. Depuis un an, l'outil développé par l'agence de service et de paiement (ASP), permettant l'instruction des dossiers et les paiements, est opérationnel pour l'animation ; il l'est depuis plus récemment pour les contrats. Par conséquent, les paiements sont désormais effectifs, même si tous les retards ne sont pas encore comblés.

#### **Bilan 2018**

M. Granereau présente le diaporama ci-joint.

S'agissant des actions contractuelles, un contrat porté par l'ONF a reçu l'aval des financeurs et va être mis en place en 2019 afin de réhabiliter la mare du Vivier (Biscarrosse) et de créer des mares sur le secteur de la Teste. Ces travaux seront accompagnés d'une mise en défens et d'une gestion des plantes invasives. Par ailleurs, 2 contrats pour des actions similaires, portés par l'ONF, ainsi qu'un troisième porté par un propriétaire privé à Soustons, sont en

projet.

Le diaporama mentionne les actions non contractuelles menées sur les sites : l'arrachage des plantes invasives et le nettoyage manuel sélectif des plages. La DDTM précise que ces opérations ne sont pas financées via le dispositif Natura 2000, d'une part en raison du nombre croissant de contrats à l'échelle de la région et d'autre part en raison des conditions d'éligibilité qui privilégient d'aider des démarches ponctuelles ou des actions novatrices plutôt que d'apporter des financements récurrents. Ainsi, il est toutefois possible de contractualiser pour des actions expérimentales d'élimination d'espèces invasives ou pour réaliser l'élimination des espèces sur des surfaces réduites, lorsqu'elles n'ont pas encore colonisé le milieu. Par ailleurs, les actions financées doivent présenter une plus-value pour la préservation des habitats et espèces Natura 2000. Enfin, la DDTM ajoute que pour clarifier l'ensemble des financements sur les opérations où l'ONF a la maîtrise d'œuvre, et pour éviter tout risque de double financement, une réunion des financeurs (Etat/conseil départemental/ONF via la MIG dunes) serait souhaitable. En effet, en cas de contrôle des financements européens notamment, il est impératif de prouver l'absence de double financement.

M. Granereau apporte des informations complémentaires : l'arrachage du Sénéçon du Cap est réalisé au profit du Lis Mathiole. Sur Tarnos, une densité phénoménale de plus de 15 000 plants/ha est relevée. On constate que les actions d'arrachage sont efficaces et permettent de stopper la colonisation ; en effet, la propagation s'effectue du sud vers le nord, et au nord de la zone du Métro où l'arrachage est effectué, on ne retrouve plus cette espèce. Sur Tarnos, le *Baccharis halimifolia* est moins préoccupant que l'herbe de la pampa, sur laquelle se porte l'effort d'arrachage. L'ONF a installé un lombricomposteur en forêt domaniale destiné à éliminer les plantes invasives afin d'éviter tout risque de propagation. M. Fournier (ONF) fait remarquer que l'herbe de la pampa est un refuge pour le lézard ocellé, lorsque les terriers sont bouchés suite à des événements climatiques. Par conséquent, l'arrachage doit se faire avec précaution.

Concernant le nettoyage manuel réalisé par des associations, il consiste à ramasser les déchets anthropiques sur les plages (les dunes ne sont pas nettoyées). C'est un nettoyage sélectif, à la différence du nettoyage mécanique mis en place par le conseil départemental ; en effet, les laisses de mer sont conservées, tout comme le bois flotté. De nouveaux déchets sont présents en masse, sans qu'il soit toujours possible de les éliminer : microbilles et média filtrants issus des stations d'épuration. Parmi les sites nettoyés, les plages de Seignosse et de Tarnos sont les plus polluées. Il est précisé que dans le cadre de Natura 2000, il est nécessaire de vérifier que les entreprises effectuant le nettoyage respectent bien le cahier des charges. Une des difficultés réside dans le fait que les communes mènent aussi des opérations de nettoyage, et qu'elles ne sont pas coordonnées avec celles financées par le conseil départemental.

Vanessa Rispal (DREAL) indique qu'elle intervient sur la directive cadre milieux marins (notamment la partie des descripteurs). Sur le volet des déchets, sont notamment recensés et analysés les dispositifs mis en place dans les ports. Elle est susceptible de revenir vers les membres du COPIIL afin d'obtenir des informations sur les pratiques de récolte des déchets.

S'agissant de l'amélioration des connaissances, la Corbeille d'or, dont la colonie la plus importante au monde se trouve entre Tarnos et Ondres, a été recherchée en 2018, puisqu'en 2017, la plante n'avait pas été observée. Cette espèce est délicate à suivre car elle nécessite des conditions particulières pour fructifier. En 2018, grâce à des conditions favorables, de nombreux pieds ont été dénombrés à Tarnos. Par ailleurs, des sols coquillés observés à Biscarrosse tendraient à prouver que l'océan a été, avant la période gallo-romaine, plus haut qu'aujourd'hui.

## Perspectives 2019

M. Granereau annonce qu'il part à la retraite en septembre 2019. Il présente Emilie Sautret, qui devrait (après validation administrative) lui succéder. Elle est chef de projet environnement/accueil du public depuis 8 ans à l'ONF et a rédigé le DOCOB du site de la Teste de Buch, participé à l'élaboration du DOCOB des sites des dunes modernes, et a donc une bonne expérience du littoral et de Natura 2000. Il est en effet nécessaire que l'animateur, qui s'est engagé contractuellement jusqu'en 2021, puisse assurer une continuité de l'animation, en garantissant le maintien de compétences de façon équivalente à ce qui a été mis en œuvre jusqu'à ce jour pour les animations. En outre, à l'ONF, une restructuration est en cours afin de mieux coordonner les actions relatives à Natura 2000.

Une réflexion sur le nettoyage des déchets issus de la mer est menée et doit se poursuivre, car des actions d'initiative citoyenne sont menées, sans qu'elles soient coordonnées (ramassage spontané avec dépôt des sacs dans les dunes, journées de nettoyage, mise à disposition de seaux pour la collecte...). M. Caliot, élu à Ondres, informe qu'un bac à marée a été installé en octobre et qu'il est utilisé à bon escient. Il doit cependant être enlevé avant la saison touristique pour éviter qu'il serve de poubelle aux plagistes.

M. Granereau informe que les documents présentés aujourd'hui (diaporama, bilan d'activité Natura 2000 pour 2018, bilan d'activité des opérations de nettoyage manuel des plages 2018) sont téléchargeables via le lien suivant :  
<http://dune-littoral-aquitaine.n2000.fr/node/138>

Il propose qu'une enquête auprès des membres des COPIL de sites Natura 2000 soit réalisée via un formulaire qu'il a commencé à élaborer (ressenti sur le réseau Natura 2000, sur la conservation des espèces dans le site, fréquentation/usage du site par le membre...). Après validation par les services de l'État, ce formulaire pourra être envoyé afin que des membres qui ne sont pas présents au COPIL puissent apporter des informations utiles à la vie du site, à sa connaissance et éventuellement à sa gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Aurélie Celdran remercie les participants ainsi que l'animateur, Gilles Granereau, pour le travail effectué cette année mais également pour son investissement sur les sites Natura 2000 des dunes modernes depuis la mise en place de l'animation.

A l'issue du comité de pilotage, une visite ayant été proposée par l'animateur sur le parcours aménagé de la plage du Vivier (au nord de Biscarrosse) dans le cadre du Plan Plage, quelques membres du COPIL participent à cette sortie. L'ONF présente le cheminement en caillebotis et les panneaux d'information mis en place à l'été 2018, ainsi que la mare creusée où des têtards de Pélobate cultripède ont été observés. Des dégradations de panneaux et de barrières sont constatées. C'est également l'occasion de présenter les milieux naturels (dune blanche, dune grise de l'arrière-dune littorale) et les espèces inféodées.

La cheffe du bureau milieux naturels et biodiversité

Aurélie CELDRAN

